

## **PV du Conseil d'administration de l'École Decroly – 7 juin 2021**

1. Approbation du procès-verbal du CA du 16 novembre 2020 : approuvé.
2. Fin de contrat d'Alice Salcin à la Direction de l'école fondamentale : information faite par Bernard Helson (voir annexe 1)

Bernard Helson précise que Cécile Gruloos a, jusqu'à fin juin, repris la responsabilité de manière non officielle (elle travaille à temps partiel et la fonction est officiellement insécable).

Plusieurs parents interviennent:

- il est précisé que ce sont les enseignants et le personnel de l'école qui ont participé aux consultations, comme prévu statutairement;
- certains regrettent le manque de transparence
- certains expriment leur confiance dans l'école
- Etienne Van Assche et Françoise Gavage manifestent leur désaccord avec la décision, en particulier avec le raccourcissement des délais et le manque de soutien d'Alice Salcin.
- Alice Salcin exprime qu'elle ne comprend pas les raisons, le manque d'évaluation et de critères d'évaluation, l'anonymat de certains courriers. Pour elle, il n'y a aucun fait précis qui peut lui être reproché. Elle a fait déposer par son avocat une demande de conciliation au Tribunal du Travail et se tient à disposition du CA pour toute demande supplémentaire.
- Une déléguée de parents demande d'avoir une réponse à transmettre aux parents, qui contienne un peu plus d'éléments pour clarifier et informer adéquatement les autres parents, même si ce n'est pas aux parents de participer à la décision. Et si elle soutient l'humanité des décisions prises.
- "Proposition de communication du Bureau aux parents suite aux interventions de ce soir sur la fin de contrat d'Alice Salcin : "À l'occasion du CA du 7 juin, différents représentants des parents ont manifesté le souhait de disposer de plus amples explications sur les circonstances de la fin du contrat d'Alice Salcin. Certains enseignants se sont également exprimés sur les décisions qui ont été prises et ont fait valoir des points de vue divergents. Alice Salcin a aussi pris la parole et a notamment fait valoir qu'elle a introduit une procédure en conciliation devant le Tribunal du travail. Cette procédure justifie que le Bureau ne puisse pas s'étendre plus longuement à ce stade sur les motifs et les circonstances de la décision qui a été prise. Le Bureau peut par contre assurer les parents, les enfants et tous les membres du personnel de l'école, que les considérations humaines ont été au centre de ses préoccupations."

- Une enseignante de l'école fondamentale souligne que tous ne pensent pas pareil à l'école fondamentale et qu'elle, en tout cas, soutient le Bureau et la décision prise.
- Une enseignante de l'école fondamentale remercie Alice pour le travail fait dans des conditions difficiles et remercie le Bureau pour tout ce qu'il fait.
- Certains remercient Cécile Gruloos.

3. Plan de pilotage de l'école secondaire : information faite par Marc Charlier du processus et du calendrier suivis (voir annexe 2). Le plan de pilotage a été retravaillé suite aux recommandations faites par le DCO. Lors des derniers conseils de celui-ci, il a été décidé d'inclure les aspects d'hybridation qui ont commencé à être mis en œuvre lors des confinements. La version finalisée a été approuvée par le Bureau, par le CPPT et par le Conseil de Participation; la version finalisée du plan a été envoyée au DCO ce midi. S'il est approuvé, le plan sera signé par toutes les parties et deviendra un contrat, mis en œuvre dès septembre 2021. Le processus a permis de cibler des points sur lesquels il était important de se pencher en tant qu'équipe pédagogique tout en étant confrontés à la difficulté de les concilier avec le cadre imposé par la FWB; en particulier en ce qui concerne les épreuves d'évaluation externes certificatives.

Plusieurs parents interviennent:

- les parents pourront-ils avoir accès au contrat d'objectifs? Ce sera important de le présenter à l'AG l'an prochain et d'y faire référence lors des réunions de parents lorsque le contenu le permettra.
- le Président du conseil de Participation souligne le numéro d'équilibriste fait par l'école pour ne ni perdre son âme ni dénaturer l'esprit de l'école.

4. Composition du Bureau :

a) Rappel du fonctionnement statutaire de l'ASBL par Marc Decroly (v. ppt annexe 3). Il rappelle à cette occasion que les statuts de l'ASBL devront être revus. Marc Decroly remercie Bernard Helson pour son engagement pendant 22 ans au Bureau de l'Ecole dont 14 ans comme président. Bernard Helson remercie tout le monde et souhaite que l'un ou l'autre parent puisse s'engager comme il l'a fait dans l'école. Marc Charlier le remercie également et souligne son implication pour défendre l'ADN de l'école face à toutes les adaptations forcées.

b) Fin de mandat de Bernard Helson à la Présidence de l'asbl, et démission de son mandat au Bureau en qualité de personne ayant rendu ou étant à même de rendre des services à l'association. La démission de Bernard Helson est actée.

c) Nomination d'un nouveau Président : le Bureau propose Marc Decroly, membre du Bureau en tant que personne ayant rendu ou étant à même de rendre des services à l'association (art. 11 §4 alinéa 2). Marc Decroly se présente. 75 oui, 5 abstentions. Il remercie pour la confiance accordée au fonctionnement de l'école malgré les difficultés de ces dernières semaines. Il promet d'essayer d'assumer la fonction le mieux possible en essayant d'être avec tous, pour le bien de tous. Par rapport à la

transparence, le Bureau désire renforcer ses pratiques dont celui des PV disponibles, clairs et précis. Il rappelle que tous sont bénévoles au Bureau et donnent de leur temps libre pour le bien de l'école ; qu'il remercie, particulièrement pour cette année-ci. Une enseignante remercie les délégués de parents et tous ceux qui sans être "héritiers" de l'école en sont pleinement partie prenante. La nomination de Marc Decroly à la présidence est actée.

d) Désignation de Cathy Clerbaux au Bureau en qualité de personne ayant rendu ou étant à même de rendre des services à l'association (art. 11 § 3). 77 oui, 1 non, 3 abstentions. La désignation de Cathy Clerbaux est actée.

e) Nomination d'un membre du Bureau en qualité de parent d'élève (art. 11 §5) : une seule candidature a été reçue, celle de Bastien Manchon. 77 oui, 4 abstentions. La nomination de Bastien Manchon est actée.

f) Révocation du mandat d'Alice Salcin au Bureau en tant que personne ayant exercé la fonction de Directrice (art. 11 §3, 1° et art.11 §8). 58 oui, 6 non, 17 abstentions. La révocation d'Alice Salcin est actée.

g) Démission de Marc Renders, en fin de mandat au Bureau en qualité de parent d'élève, de sa fonction de trésorier de l'asbl. La démission de Marc Renders est actée. Bernard Helson le remercie pour son investissement, son professionnalisme, sa rationalisation des processus mis en place. Et Marc Renders en profite pour remercier Jean-Claude.

h) Appel à candidature à un mandat au Bureau en qualité de parent d'élève, dans l'optique d'exercer la fonction de trésorier de l'asbl (art. 11 §5). Une compétence en matière financière est souhaitable.

## 5. Divers

- Bienvenue à Marc Decroly !